



Demande de modification de projet

N°

Projet:

Numéro de projet:

Généralités

Il y a modification de projet quand on apporte des changements à la dernière version du projet qui a été approuvée. Pour déposer une demande de modification de projet, il faut remplir et signer la page 1 et 2 du présent document. Si la demande est approuvée, le mandataire doit établir les avenants nécessaires aux contrats de mandataire et aux contrats d'entreprise. Ces avenants doivent être approuvés et visés par le maître de l'ouvrage.

La procédure applicable en cas de modification de projet est décrite dans le document K1P70_A23_Projektänderung

Indications relatives à la modification souhaitée

Requérant(e) (nom):

Poste, fonction:

Concerne:

Projet partiel:

Situation actuelle

Contexte

Problème(s) constaté(s)

REQUÉRANT(E)



Situation visée

Modification(s) proposée(s)

Objectifs

[Empty box for objectives]

Solutions de remplacement

[Empty box for replacement solutions]

Conséquences de la modification proposée

[Empty box for consequences of the proposed modification]

Conséquences de la renonciation à la modification proposée

[Empty box for consequences of renouncing the proposed modification]

Annexes:

-
-

Requérant(e):

[Empty box for applicant name]



Résumé de la situation – Avis du chef de projet du maître de l'ouvrage

Description des mesures:

Conséquences sur les coûts:

CHF TVA comprise, répartis comme suit:

Etude du projet (phases 3 und 4 au sens du MP SIA 112) CHF TVA comprise

Réalisation (phases 5 au sens du MP SIA 112) CHF TVA comprise

Financement:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> risques liés au projet CFC 584 | <input type="checkbox"/> adjudication avantageuse CFC 585 |
| <input type="checkbox"/> imprécision des coûts CFC 801 | <input type="checkbox"/> augmentation du crédit |

Conséquences sur les délais:

Recommandation CP MO:

Recommandation du service:

Annexes:

-
-

CP MO (nom / signature):

Décision et suite de la procédure

Décision (avec indication des motifs):

Suite de la procédure – conditions à respecter:



Décision et suite de la procédure

Décision (avec indication des motifs):

Suite de la procédure – conditions à respecter:

Les décisions relatives aux demandes de modification de projet qui ont un impact sur le plan d'affectation et/ou entraînent un écart par rapport aux valeurs cibles données (C/D/P) relèvent de la compétence du responsable du développement de programmes ou de projets. Les décisions relatives au déblocage d'une partie du montant affecté au CFC 801 relèvent de la décision du gestionnaire de portefeuille.



Avis des mandataires sur la demande de modification de projet

N°

Domaine	Avis	Conséquences sur les coûts	Conséquences sur les délais	Annexes
Architecte				
Ingénieur civil				
Ingénieur électricien				
Ingénieur CVCR				
Ingénieur sanitaire				

Résumé de l'avis des mandataires:

Date:

Chef de projet des mandataires: nom / signature